

Les avocats vont enfin pouvoir communiquer ! Le 17 mars dernier, le Parlement a voté une loi les autorisant, ainsi que toutes les professions réglementées du champ du droit, à faire de la publicité. Mais ils devront encore attendre le décret d'application, prévu courant septembre 2014, pour s'afficher en 4 x 3. Une révolution pour la profession ? En théorie, oui. En pratique, plutôt une évolution.

Destinés à mettre en avant l'expertise des avocats, les relations presse et le personal branding sont entrés dans les mœurs de la profession depuis plusieurs années déjà; sous l'œil attentif du conseil de l'ordre ! Directrices associées de l'agence de communication Eliott & Markus, Gwénaëlle Henri et Amélie Lerosier ont vu lentement évoluer les mentalités dans ce domaine. Désormais, sous l'influence des cabinets anglo-saxons, et avec l'arrivée des nouvelles technologies, les avocats n'hésitent plus à valoriser leur expertise en intervenant sur des sujets d'actualité et en déployant des stratégies de communication multi-vecteurs.

Interviewée par le magazine, Amélie Lerosier voit dans cette nouvelle loi un moyen d'innover dans la communication de ses clients. La fin de l'interdiction de la "sollicitation" représentant pour elle une belle opportunité de développement de leur activité.

Un article à retrouver dans son intégralité dans le magazine [Stratégie](#) paru le jeudi 11 septembre.



A propos de l'agence :

Eliott&Markus est une agence de conseil marketing et communication dédiée aux cabinets de services professionnels, aux professionnels du conseil et de l'expertise intellectuelle.

Nos métiers sont organisés pour atteindre les objectifs de nos clients : créer et mettre en place la stratégie marketing et communication off et online, gérer la communication et décliner le plan opérationnel, créer les supports de communication opérationnels.

Contact : **Gwénaëlle Henri**, g.henri@eliott-markus.com